

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 79-262 du 3 Octobre 1979

chargeant le Camarade Adolphe BIAOU, Ministre de la Fonction Publique et du Travail, de l'interim du Camarade Isidore AMOUSSOU, Ministre des Finances pour compter du 3 Octobre 1979.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VI l'Ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VI le décret N° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement et le décret N° 78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;
- V le décret N° 76-46 du 19 Février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret N° 78-174 du 6 Juillet 1978 ;

D E C R E T E :

Article 1er - Pour compter du 3 Octobre 1979, le Camarade Adolphe BIAOU, Ministre de la Fonction Publique et du Travail, est chargé de l'interim du Ministre des Finances, pendant l'absence du Camarade Isidore AMOUSSOU.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 3 Octobre 1979

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Amplifications : PR 6 CS 4 CC 4 PRPB 4 SGG 4 LFD 2 MF-MFFT 6 autres
Ministères 13 BN 2 UNB 2 FASJEP 2 OPE-DAJL-INSPE 6 DCE 4 DCCT-
OPEFI-Gde Chanc. 3 JORPB 1.